

# Convention de partenariat

entre

**l'académie d'Aix-Marseille**

et

**le Distric 1760 du Rotary International**



**MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE**

**MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**



***District 1760***

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**l'académie d'Aix-Marseille**, représentée par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, **Jean-Paul de Gaudemar**,  
d'une part

et

**le District 1760 du Rotary International**, représenté par le gouverneur 2009-2010, **Philippe Jean**,  
d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

## 1 – Préambule

**L'académie d'Aix-Marseille** a comme objectif, sous l'autorité du recteur, d'élaborer puis mettre en œuvre, sur son territoire et dans le cadre des orientations ministérielles, la politique éducative de l'Education nationale.

L'académie conduit notamment des actions dans le domaine de l'information sur les métiers et des qualifications attendues, de la formation professionnelle et technologique initiale, de l'insertion des jeunes, de la validation des acquis et de la formation des adultes.

**Le Distric 1760 du Rotary International** a pour objectif premier de mettre à profit les relations et contacts pour servir l'intérêt général. Et cela en suscitant l'application de cet idéal dans la vie privée, professionnelle et publique de ses membres. Dans un district géographique donné, de par son organisation en clubs locaux, il agit donc comme une union de professionnels (cadres, entrepreneurs, professions libérales, etc.) mettant les connaissances et compétences de ceux-ci au service de toute forme d'actions susceptible de concourir au développement économique et social de son environnement.

Dans ce contexte, **les parties souhaitent améliorer la connaissance par les jeunes, des métiers, des qualifications attendues ainsi que renforcer leur insertion professionnelle.**

Les parties décident ainsi de structurer des relations de partenariat à travers une concertation et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise.

## **2 – Actions visées par le partenariat**

### **2.1 – L’information sur les métiers et les professions**

L’académie d’Aix-Marseille et le Rotary international, district 1760, conviennent de développer des actions en partenariat relatives à l’**information sur les métiers et les entreprises** auprès :

- d’une part, des chefs d’établissement, des enseignants, des conseillers d’orientation psychologues ;
- et, d’autre part, des collégiens, lycéens et étudiants en BTS.

Ils décident à cet effet d’organiser au mieux leurs interventions selon les modalités suivantes, en référence à l’accompagnement du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).

#### **2.1.1 – Interventions en classe de découverte professionnelle 6 heures**

Conformément à leur vocation, les clubs Rotary du District 1760 pourront mandater leurs membres afin qu’ils interviennent auprès d’élèves en classe de DP<sup>1</sup> pour les aider à mieux identifier leur parcours de formation, puis d’insertion professionnelle.

Le cas échéant, des clubs Rotary pourront proposer des parrains pour les élèves volontaires de ces classes en fonction des possibilités de chaque club.

#### **2.1.2 – Interventions dans le cadre d’options de découverte professionnelle 3 heures en collège**

Ces options prévues dans les classes de 3<sup>e</sup> des collèges sont organisées dans chaque établissement par un professeur référent pour permettre aux élèves concernés de rencontrer de manière régulière des professionnels, afin de préparer au mieux leur orientation.

Dans ce cadre, la participation des clubs du District 1760 du Rotary International visera selon la diversité de leurs membres et dans les établissements relevant de leur périmètre géographique, à proposer des « professionnels-ressources » bénévoles prêts à témoigner de leur profession auprès des élèves, dans le cadre des activités pédagogiques organisées par le professeur référent.

#### **2.1.3 – Interventions en collège**

De manière plus générale, des membres du District 1760 du Rotary pourront intervenir pour informer les élèves de 3<sup>e</sup> à propos des métiers, professions et qualification attendues.

#### **2.1.4 – Interventions en classe de seconde en lycée**

Les clubs Rotary relevant du District 1760 proposeront des « professionnels-ressources » susceptibles d’intervenir ou d’organiser la venue d’autres personnes afin de témoigner de leur travail ainsi que des qualifications attendues.

Ces interventions seront assurées après concertation avec le ou les professeurs référents dans le cadre de « l’accompagnement personnalisé – aide à l’orientation » ou/et des « enseignements d’exploration ».

Elles porteront sur les métiers et professions accessibles à l’issue de l’université, d’une grande école ou d’un BTS.

---

<sup>1</sup> Voir document explicatif DP en annexe

### **2.1.5 – Partenariat dans l'organisation des forums d'information sur les métiers**

Il s'agit ici de donner à des élèves de collège ou de lycée des informations sur les secteurs d'activité, les niveaux de qualification attendus et les compétences souhaitées par les entreprises susceptibles d'embaucher des débutants.

Il peut s'agir également, à cette occasion, de les conseiller sur la manière d'aborder leur premier contact avec le marché du travail.

Ces forums de type « emplois – carrières – formations » pourront être organisés en partenariat entre les établissements d'enseignement concernés et les clubs Rotary avec lesquels ils seront en relation.

Dès lors qu'il s'agira de forums à vocation plus large, au-delà du partenariat avec tel ou tel établissement, l'académie et le club du District 1760 du Rotary International concerné se concerteront afin d'en déterminer l'opportunité, en référence à un cahier des charges en cours d'élaboration par les services compétents du rectorat.

Ainsi, ces forums pourront bénéficier de la participation de membres du District 1760 du Rotary International qui, pour une part importante d'entre eux, détiennent une expérience avérée en matière d'identification des compétences attendues et de recrutement de collaborateurs.

### **2.1.6 – Information et échanges avec des chefs d'établissement, professeurs et conseillers d'orientation psychologues**

L'académie et le District 1760 du Rotary International pourront organiser en tant que de besoin, des vidéos conférences afin d'améliorer la connaissance des métiers et professions représentés particulièrement par les clubs Rotary, dès lors que cela peut faciliter ensuite l'aide à l'orientation des élèves.

## **3 – Participation à des actions diverses relevant de l'insertion professionnelle**

A l'initiative de l'académie d'Aix-Marseille ou sur demande spécifique des établissements d'enseignement concernés, le District 1760 du Rotary International sollicitera ses clubs locaux concernés pour proposer l'aide de leurs adhérents, dans la limite des possibilités d'investissement bénévole de ces derniers.

Les actions visées pourront être diverses :

- participation à des jurys, à des comités d'experts, à des groupes de réflexion ;
- aide à une insertion personnalisée pour les élèves dès lors qu'ils pourront bénéficier des compétences et du potentiel relationnel des membres des clubs du District 1760 du Rotary International.

## **4 – Partenariat avec les universités**

Le recteur d'académie, chancelier des universités facilitera le développement d'actions menées en concertation entre le District 1760 du Rotary International et les universités de l'académie.

## **5 – Modalités de mise en œuvre de la convention**

### **5.1 – Instance de pilotage**

Un comité de pilotage, composé de représentants des deux parties (désignés respectivement par le recteur et par le gouverneur du District) se réunira une fois par an au minimum pour dresser un bilan des actions de l'année écoulée et élaborer un plan d'actions pour l'année à venir.

### **5.2 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et sera renouvelée ensuite chaque année, par tacite reconduction.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'académie d'Aix-Marseille ou par le District 1760 du Rotary International sous réserve d'un préavis de trois mois avant le terme.

### **5.3 – Gratuité**

Compte tenu des objectifs du Rotary rappelés en préambule et du caractère bénévole de l'implication de ses membres, l'ensemble du partenariat visé par la présente convention est mis en œuvre à titre gratuit.

### **5.4 – Publicité – Communication**

L'académie d'Aix-Marseille assurera la diffusion de la présente convention auprès des établissements d'enseignement relevant de sa compétence et informera l'ensemble des chefs d'établissement correspondants de l'aide potentielle dont ils pourront bénéficier en sollicitant les clubs Rotary locaux.

Le District 1760 du Rotary International assurera de même la diffusion de la présente convention auprès de ses clubs locaux et les sollicitera pour qu'ils se fassent connaître auprès des chefs d'établissement et leur proposent leur aide.

Chaque partie s'engage à mentionner la participation de l'autre partie dans toute opération de communication externe qu'elle pourrait réaliser concernant les actions effectuées au titre du présent partenariat.

## **5.5 – Litiges**

Tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'un examen et d'un règlement amiable entre les parties.

Fait en deux exemplaires originaux à Aix-en-Provence, le 29 Juin 2010

L'académie d'Aix-Marseille

Le Rotary International  
District 1760

**Jean-Paul de Gaudemar**  
recteur d'académie  
chancelier des universités

**Philippe Jean**  
gouverneur 2009-2010